

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR MALESCOURS

Séance du 19 février 2025 à 20h30

Date de la convocation : 12 février 2025

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Excusés : 2
- Absent : 0

L'an deux mille vingt-cinq le 19 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTOR MALESCOURS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Yves BOMPUIS, Maire.

Présents : Yves BOMPUIS, Maire – Elisabeth ROYON, Frédéric TEYSSIER, adjoints

Edwige ODIN – Jacques FAVARON – Philippe VALOUR – Emilie PATOUILLARD — Michèle VIALGAUVRIT – Béatrice BROCARD – Nicolas MELLADO – Philippe SOUQUE – Daniel BLACHON – Carole DEVUN

Excusés : Emilie FAURE – Norbert SABOT

Absent : -

Elisabeth ROYON est désignée secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Suppression du point concernant la mise en place d'une délégation au Maire pour la demande de subvention
- Ajout d'un point concernant les tarifs des caveaux du cimetière

Le Conseil Municipal décide d'accepter la modification de l'ordre du jour.

1. Déclarations d'intention d'aliéner

* Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Maître Benjamin ROCHER 8 rue du Besset 43190 TENCE portant sur la vente suivante :

- Propriétaire : Mr Garnier Gérard
- Situation du bien : 675 - 685 route du Trève
- Nature du bien : Immeuble d'habitation avec 4 appartements
- Montant : 285 000,00 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble bâti désigné ci-dessus.

* Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Maître Samantha HENRIOT 57 rue Edouard Michot 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES portant sur la vente suivante :

- Propriétaire : Succession Vialleton
- Situation du bien : 4 rue du Tilleul
- Nature du bien : Maison individuelle
- Montant : 105 000,00 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble bâti désigné ci-dessus.

2. Personnel communal – mise à jour du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), a fait l'objet de la délibération n°05/08/17 en date du 14 décembre 2017 l'instaurant. Cette délibération a été complétée par 3 délibérations :

- N°2021-05-05 en date du 1^{er} juillet 2021 portant ajout de la catégorie B
- N°2024-01-05 en date du 14 février 2024 instaurant le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)
- N°2024-06-01 en date du 30 octobre 2024 portant ajout de la catégorie C – agent de maîtrise

Sur proposition du CDG 43, et dans un souci de lisibilité, Monsieur le Maire propose d'abroger les 4 délibérations mentionnées ci-dessus et d'approuver l'actualisation du RIFSEEP par une seule délibération.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Social Territorial du CDG 43 en date du 18 février 2025.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve l'actualisation du RIFSEEP telle que présenté ci-dessus.

3. Régie de recettes salle polyvalente et gîtes

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, que dans le cadre de la location de la salle des fêtes ainsi que des gîtes communaux, il convient de mettre en place une régie de recettes d'un montant maximal de 3 000,00€. Monsieur le Maire précise également que cette mise en place a été demandée par le service de gestion comptable.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la mise en place d'une régie de recettes pour la salle polyvalente et les gîtes communaux.

4. CDG 43 – convention assistance retraite

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que par délibération du 12 juillet 2007, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire a créé un service Assurances Retraites, destiné à remplir, à la place des collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la CNRACL.

Par délibération du 3 décembre 2024, le conseil d'administration du CDG 43 a modifié la convention relative à ce service.

En adhérant à ce service pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion, en contrepartie financière en fonction du type de demande.

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, la signature de la convention d'adhésion au service Assurances Retraites du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire.

5. Comptes financiers uniques 2024

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le compte financier unique remplace pour l'ensemble des collectivités, les deux comptes financiers suivants :

- Le compte administratif établi par la commune
- Le compte de gestion établi par le comptable public

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Sous la présidence de Elisabeth Royon (1^{ère} adjointe), Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve les comptes financiers uniques de l'exercice 2024 lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte Financier Unique 2024 : Budget général commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		11 842,68 €	89 342,41€		89 342,41€	11 842,68 €
Opérations de l'exercice	547 628,38 €	646 543,66 €	858 077,87 €	905 098,03 €	1 405 706,25 €	1 551 641,69 €
TOTAUX	547 628,38 €	658 386,34 €	947 420,28 €	905 098,03 €	1 495 048,66 €	1 563 484,37 €
Résultats de clôture		110 757,96 €	42 322,25 €			68 435,71 €
Restes à réaliser			188 000,00 €	307 217,60 €	188 000,00 €	307 217,60 €
TOTAUX CUMULES	547 628,38 €	658 386,34 €	1 135 420,28 €	1 212 315,63 €	1 683 048,66 €	1 870 701,97 €
RESULTATS DEFINITIFS		110 757,96 €		76 895,35 €		187 653,31 €

Compte Financier Unique 2024 : Budget Lotissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		139 791,86 €	106 925,27 €		106 925,27 €	139 791,86 €
Opérations de l'exercice	120 453,40 €	154 386,35 €	97 725,72 €	106 925,27 €	218 179,12 €	261 321,62 €
TOTAUX	120 453,40 €	294 188,21 €	204 650,99 €	106 925,27 €	325 104,39 €	401 113,48 €
Résultats de clôture		173 734,81 €	97 725,72 €			76 009,09 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	120 453,40 €	294 188,21 €	204 650,99 €	106 925,27 €	325 104,39 €	401 113,48 €
RESULTATS DEFINITIFS		173 734,81 €	97 725,72 €			76 009,09 €

Compte Financier Unique 2024 : Budget Photovoltaïque

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		6 130,45 €		35 130,00 €		41 260,45 €
Opérations de l'exercice	43,25 €	3 927,20 €	0,00 €	0,00 €	43,25 €	3 927,20 €
TOTAUX	43,25 €	10 057,65 €	0,00 €	35 130,00 €	43,25 €	45 187,65 €
Résultats de clôture		10 014,40 €		35 130,00 €		45 144,40 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	43,25 €	10 057,65 €	0,00 €	35 130,00 €	43,25 €	45 187,65 €
RESULTATS DEFINITIFS		10 014,40 €		35 130,00 €		45 144,40 €

Compte Financier Unique 2024 : Budget Cimetière

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 080,00 €		26 000,00 €		27 080,00 €
Opérations de l'exercice	14 250,00 €	14 250,00 €	14 250,00 €		28 000,00 €	14 250,00 €
TOTAUX	14 250,00 €	15 330,00 €	14 250,00 €	26 000,00 €	28 500,00 €	41 330,00 €
Résultats de clôture		1 080,00 €		11 750,00 €		12 830,00 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	14 250,00 €	15 330,00 €	14 250,00 €	26 000,00 €	28 500,00 €	41 330,00 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 080,00 €		11 750,00 €		12 830,00 €

6. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024

Après avoir examiné le compte financier unique, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Budget principal :

- Affectation en réserves R1068 en investissement : 0,00 €
- Report en fonctionnement R 002 du résultat 2024 : 110 757,96 €

Budget Lotissement

- Affectation en réserves R1068 en investissement : 0,00 €
- Report en fonctionnement R 002 du résultat 2024 : 173 734,81€ €

Budget Photovoltaïque

- Affectation en réserves R1068 en investissement : 0,00 €
- Report en exploitation R 002 du résultat 2024 : 10 014,40 €

Budget Cimetière

- Affectation en réserves R1068 en investissement : 0,00 €
- Report en exploitation R 002 du résultat 2024 : 1 080,00 €

7. Orientations budgétaires : inscription budget 2025

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.2312-1 du CGCT et L.5217-10-4 du CGCT). Cependant, Monsieur le Maire précise qu'il est intéressant d'évoquer les projets qui pourraient être inscrits au budget 2025, sous réserves de bénéficier de subventions permettant un financement équilibré pour la commune.

Monsieur le Maire présente les projets envisagés en 2025 :

- Lotissement les Pins : renaturation et aménagement de voirie
- Remplacement des menuiseries de la Mairie
- Enfouissement des réseaux secs et mise en séparatif EP-EU au lotissement les Genêts
- Programme voirie 2025 : impasse de Malescours, Rue de la Source, Impasse du Garde Champêtre, bretelle de sortie D23, Chemin de Pavaillon
- Achat d'une benne ampliroll
- Réfection du toit du lavoir
- Remplacement du monument aux Morts
- 2^{ème} tranche du bourg

Madame Edwige ODIN rappelle que le Conseil Municipal Jeune souhaiterait réaliser un équipement sportif dans le centre de type Pump-tracks et prévoir des jeux pour les plus petits

8. Subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions attribuées aux associations sont conditionnées par la fourniture d'un bilan de l'exercice de l'année précédente, ainsi qu'une situation financière de l'association concernée.

Seules deux associations ont demandé une subvention pour 2025.

Madame Elisabeth Royon précise que l'association La Table à Jeux a demandé l'équipement de la salle OPAC avec un réfrigérateur. Le Conseil Municipal valide l'acquisition de cet équipement qui bénéficiera à tous les utilisateurs de cette salle communale.

Après débat, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

- Gym volontaire : 300,00 €
- Nourris'Son : 300,00 €

9. Aménagement lotissement Les Pins : demande de subvention CAP 43

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'extension du lotissement les Pins, une 2^{ème} tranche de travaux est prévue pour le lotissement les Pins 1 avec notamment reprise des enrobés et réaménagement des places de parking avec renaturation. Il rappelle également que ces travaux doivent être attaqués avant juin 2025.

Monsieur le Maire précise que ces travaux, ont déjà fait l'objet de demandes de subvention par :

- L'Etat au titre de la DETR 2022
- Le Département de la Haute-Loire au titre des amendes de police
- Programme LEADER

Monsieur le Maire indique que ces travaux peuvent également faire l'objet de financement par le programme CAP 43 proposé par le Département de la Haute-Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du CAP 43 auprès du Département de la Haute-Loire.

10. Aménagement lotissement Les Pins : approbation du DCE et lancement consultation

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'extension du lotissement les Pins, une 2^{ème} tranche de travaux est prévue pour le lotissement les Pins 1 avec notamment reprise des enrobés et réaménagement des places de parking avec renaturation. Il rappelle également que ces travaux doivent être attaqués avant juin 2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bureau d'étude FBI-IE avait été désigné pour la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre, et que le coût estimatif des travaux avait été évalué à 273 825,00€ HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer la consultation pour la réalisation de ces travaux qui se découperont en 2 lots tranche ferme, en lien avec l'assistance à maîtrise d'œuvre :

- Lot 1 Voirie

- Lot 2 Espaces verts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à lancer une consultation en vue de la réalisation de la tranche 2 du Lotissement les Pins.

11. Devis changement menuiseries extérieures Mairie et autorisation dépôt déclaration préalable des travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il avait été décidé de renouveler les menuiseries extérieures de la Mairie. En ce sens, 3 entreprises ont été consultées en vue de la réalisation des travaux :

- Durieux Fermetures
- VMV
- MCC Diffusion

Après analyse des devis proposés par les entreprises, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise DURIEUX Fermetures pour un coût total de 34 907,00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise DURIEUX MENUISERIES pour un montant de 34 907,00€ HT et autorise Monsieur le Maire à déposer le dépôt d'une déclaration préalable de travaux.

12. Transports scolaires – révisions tarifs transporteur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Région Auvergne Rhône-Alpes gère les transports scolaires. A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal de valider les commandes au transporteur pour 2024-2025, comme suit :

- Transport collège : 41 422,24 € HT
- Transport école (petit bus) : 35 717,66 € HT

13. Tarifs caveaux cimetière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération de janvier 2021, le prix d'achat des caveaux du cimetière, a été fixé comme suit :

- Caveau de 4 places : 2 600,00 € HT
- Caveau de 6 places : 3 000,00 € HT

Monsieur le Maire précise que les derniers caveaux réalisés ont été réalisés pour un coût de 14 250,00 € HT. La vente des caveaux aux tarifs actuels rapporterait 16 800,00 € HT à la commune. La plus-value réalisée sur la vente des nouveaux caveaux permettra de financer les travaux d'entretien et de finition des caveaux, notamment la voirie à l'intérieur du cimetière.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien des tarifs actuels pour les nouveaux caveaux.

14. Divers

- Madame Edwige ODIN informe le Conseil Municipal Jeune travaille actuellement sur une boîte à livres qui devrait être bientôt installée sous la halle.
- Madame Edwige ODIN évoque l'opportunité de réaliser une animation culture en plus du programme proposée par Loire Semène, en lien avec la commune de Saint-Ferréol d'Auroure les 17 et 18 avril, à destination de l'école. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette initiative.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h24.

Le Maire

Yves BOMPUIS



Secrétaire de séance

Elisabeth ROYON